



URBANISME

COMMENT EXERCER LE DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE ET L'EXPROPRIATION

Profil intervenant

Maître de conférences en droit public à l'Université de Cergy-Pontoise et avocat spécialiste en droit public

OBJECTIFS

Maîtriser les procédures d'acquisition du foncier.

→ DURÉE

1 journée (de 9h à 17h)

Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

→ LIEU

Union des Maires du Val d'Oise
38 Rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

→ FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :

Moins de 500 habitants : 135 €

De 500 à 999 habitants : 155 €

De 1000 à 3999 habitants : 165 €

De 4000 à 9999 habitants : 175 €

+ De 9999 habitants : 185 €

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élus il s'agit d'un tarif forfaitaire de 240 €.

→ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription téléchargeable

• www.uniondesmairesduvaldoise.fr

A retourner par fax ou email

• (fax) 01 30 38 90 57

• (mail)

formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations

• (tel) 01 30 32 64 91

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.

→ PUBLIC CONCERNÉ

- Élu(e)s,
- Agents,
- Collaborateurs de cabinets.

→ CONTENU

La commune dispose d'une série d'outils lui permettant de maîtriser le foncier préalablement à toute opération d'initiative publique – qu'il convient de distinguer et d'exercer conformément aux textes qui les organisent.

- La constitution de réserves foncières,
- La diversité des outils de maîtrise foncière,
- Le jeu du droit de délaissement,
- Exercer le droit de priorité,
- Définition et champ d'application des droits de préemption (ZAD, DPU, fonds de commerce...),
- Exercer le droit de préemption urbain,
- Justifier le recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Les principales étapes d'une procédure d'expropriation.

→ DATE

- Consulter le calendrier des formations à la fin du catalogue ou sur le site internet www.uniondesmairesduvaldoise.fr

